

Objet : Gens du voyage – Vente avec retrait d'un bien mobilier : Bâtiment en ossature bois sis sur la zone industrielle d'Ugine à la SCI Les Coquelicots – Abroge la décision n°2019-118

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération Arlysère en matière d'accueil des Gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux,
Vu la délibération n°61 du 27 juin 2019 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut un Vice-Président, pour procéder à la cession du bâtiment en ossature bois sis sur la zone industrielle d'Ugine,
Considérant l'erreur matérielle sur la dénomination de l'acheteur dans la décision n°2019-118 en date du 27 août 2019,

Décide

Article 1 : La décision n°2019-118 en date du 27 août 2019 est abrogée.

Article 2 : La Communauté d'Agglomération cède à la SCI Les Coquelicots, représentée par M. LANARO, sise Zone industrielle, 8 rue Ambroise Croizat, 73400 UGINE, le bâtiment en ossature bois sis sur la zone industrielle d'Ugine.

Ce module est composé d'un atelier de 10 m² et de 4 espaces de vie de 26 m² équipés chacun de :

- Un système de chauffage par pompe à chaleur Air/Eau
- Un système électrique
- Une salle d'eau
- Une armoire électrique
- Volets roulants manuels
- Menuiseries extérieures en pvc blanc
- Menuiseries intérieures portes alvéolaire peintes
- Une toiture en bon état composée de 12 modules
- Raccordements prêts à être raccordés aux réseaux humides, électriques et à l'eau potable

Les fiches techniques de démontage et montage ainsi que les plans seront fournis à l'entreprise qui aura, à sa charge, le retrait du module.

Article 2 : Le prix d'achat est fixé à 20 000 €, enlèvement compris.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil communautaire.

Fait à Albertville, le 23 décembre 2021

Le Président
Franck LOMBARD

